



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS**  
**Extrait du Registre des délibérations**  
**du Conseil communautaire**

-----  
**Séance du 14 décembre 2023**

**Date de convocation : 07 décembre 2023**

**Nombre de conseillers en exercice : 74**

**Président de séance : M. Serge SIMEON**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Ors, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

**Objet : Délibération 2023/149 portant ouverture des crédits d'investissement pour l'exercice budgétaire 2024**

**Membres présents (54 titulaires et 1 suppléant)** : WAXIN Vincent, VIREMOUNEIX-DELHAYE Evelyne (S), HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, DHAUSSY Mariana, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, DAUCHET Martine, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, PLATEAU Marc, LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, RICHEZ Jean-Pierre, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, RICHARD Jérémy, QUEVREUX Patrice, MÉLI Jérôme

**Membres excusés (3)** : DOYER Claude, BONIFACE Patrice, HAVART Ludovic

**Membres absents (7)** : MACAREZ Jean-Félix, LOIGNON Laurent, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, RIQUET Alain, TRIOUX COURBET Sandrine, MAILLY Chantal

**Membres ayant donné procuration (9)** : BASQUIN Alexandre à DUDANT Pierre-Henri, PORTIER Carole à WAXIN Vincent, BERANGER Agnès à BALÉDENT Matthieu, COLLIN Denis à RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine à POULAIN Bernard, MANESSE Joëlle à SIMEON Serge, GOURAUD Francis à GOETGHELUCK Alain, JUMEAUX Stéphane à OLIVIER Jacques, DOERLER-DESENNE Axelle à QUEVREUX Patrice

**Secrétaire de séance** : RICHARD Jérémy

## **Délibération 2023/149 portant ouverture des crédits d'investissement pour l'exercice budgétaire 2024**

---

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que :

*« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ».*

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

Le montant éligible à prendre en compte correspond à :

La somme des crédits ouverts à la section d'investissement du budget primitif N-1 (BP), des budgets supplémentaires (BS) et des décisions modificatives (DM) prises au cours de l'année écoulée déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette, des restes à réaliser (RAR), des reports et des dépenses imprévues ( [article L.2322-2 du CGCT](#)) avant application d'un ratio maximal autorisé de 25%.

*Vu le code général des collectivités territoriales, dont l'article L1612-1,*

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée valide l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement ci-après dans la limite de 25% avant l'adoption du budget principal qui devra intervenir avant le 15 avril 2024 :

	Budget-2023	Ouverture 25%
<b>20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>56 000,00</b>	<b>14 000,00</b>
2031 Frais d'études	50 000,00	12 500,00
2051	6 000,00	1 500,00
<b>204 SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES</b>	<b>810 000,00</b>	<b>202 500,00</b>
204131 Bien mobiliers, mat et études	500 000,00	125 000,00
2041582 Bâtiments et installations	60 000,00	15 000,00
20421 Privé : Bien mobilier, mat	150 000,00	37 500,00
20422 Bâtiments et installations	100 000,00	25 000,00
<b>21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>4 167 565,22</b>	<b>1 041 891,31</b>
21351 Bâtiments publics	1 303 387,00	325 846,75
2138 Autres constructions	300 000,00	75 000,00
2141 Const sol autr - Bât public	275 410,88	68 852,72
2152 Installations de voirie	500 000,00	125 000,00
21534 Réseaux d'électrification	1 488 767,34	372 191,84
2158 Autr inst.,mat,outil. tech	200 000,00	50 000,00
21828 Autres matériels de transport	100 000,00	25 000,00
<b>23 IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>1 000,00</b>	<b>250,00</b>
2313 Constructions	1 000,00	250,00
<b>Total général</b>	<b>5 043 565,22</b>	<b>1 260 891,31</b>

Acte rendu exécutoire par  
Publication le 18/12/2023

Transmission en Sous-Préfecture le 18/12/2023

Vu, Le Président



Fait et délibéré en séance  
les jours, mois et an susdits

Le Président de séance,  
Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS  
Conseiller Régional




Serge SIMEON

#### IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2023_149
Objet :	Délibération 2023/149 portant ouverture des crédits d'investissement pour l'exercice budgétaire
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-14 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-200030633-20231214-2023_149-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-200030633-20231214-2023_149-DE-1-1_0.xml	text/xml	918 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 2023_149.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20231214-2023_149-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	614.8 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	18 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 décembre 2023 à 11h47min40s	Reçu par le MI le 2023-12-18